



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 16 numéro 2

Février 2022

Tournoi de pêche 2022



Cette année, ADELE (Association du Développement Écologique du Lac Édouard) organise un tournoi de pêche comme activité spéciale pour la semaine de la pêche. Quant à notre fameux dîner, nous souhaitons ardemment être de retour l'an prochain.

Tournoi de pêche 2022

Règlements du tournoi de pêche :

- Posséder votre permis de pêche 2021-2022.
- Être membre en règle d'ADELE du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 pour enregistrer [vos prises](#).
- Les non-membres pourront acheter une carte d'ADELE au coût de 20 \$ pour enregistrer leurs prises. Celle-ci sera valide du 26 février 2022 au 30 avril 2023.
- Espèces de poisson : Omble de fontaine (mouchetée) et truite grise (touladi).



L'Omble Chevalier ne sera pas enregistrée car il est interdit de pêcher cette espèce.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site du Ministère <https://peche.faune.gouv.qc.ca>



L'enregistrement des poissons sera fait à chaque jour du samedi 26 février au vendredi 4 mars entre 15 h et 17 h et le samedi 5 mars jusqu'à 13 h 30.

Lieu d'enregistrement : à la cabane de pêche située sur le site d'ADELE (Baie William Est).

Tous les tirages seront faits le samedi le 5 mars 2022 à partir de 14 h. Il y aura plusieurs prix en argent, en bon d'achat, en cadeaux et un prix de participation. Les détails des prix et de nos généreux commanditaires seront communiqués sur notre page Facebook.

Bienvenue à toutes et à tous !

Profitez de vos vacances pour sillonner les magnifiques sentiers d'ADELE ! De plus, vous pouvez acheter vos cartes de membres au Magasin Général où les cartes de sentiers sont disponibles et gratuites !

Vivement l'air pur de Lac-Édouard !



Tournoi de pêche 2022	1
Pêche blanche	2
Conduite d'un véhicule hors route	
Offre d'emploi	3
Neige dans la rue ou dans les chemins forestiers	4
Agente de développement rural	
Publicité : Mousti-zz-Abo	5
Zec KisKissink : poste à combler	6
Petites annonces	
Fermeture préventive du pont des Piles	7
Des nouvelles de votre Coop	8
Condoléances	9
Coordonnées de la Mairie	10

Pêche blanche du samedi 26 février au dimanche 6 mars

Afin que vos excursions de pêche se déroulent sans encombre, voici quelques règles à suivre :

1. S'assurer d'avoir un permis de pêche valide et le **PORTER sur soi lorsque vous pêchez**.
2. On peut utiliser jusqu'à un maximum de cinq (5) lignes par permis de pêche.
3. Chaque ligne peut avoir jusqu'à un maximum de 3 hameçons.
4. Le conjoint et les enfants de moins de 18 ans peuvent pêcher en vertu du permis du titulaire. Exemple : une mère et ses deux enfants n'ont pas de permis, mais le père en a un; donc toute la famille peut pêcher **mais on n'a droit qu'à cinq lignes et à un seul quota car ils n'ont qu'un seul permis pour le groupe**.
5. Les jeunes de moins de 18 ans qui ont un permis de **pêche en herbe** ont droit à cinq lignes et à leur propre quota.
6. **Les lignes ou « brimballes » doivent être sous la surveillance constante et immédiate du pêcheur**. Donc si un pêcheur doit quitter son lieu de pêche, peu importe la durée de l'absence, il doit relever ses lignes et les rendre inopérantes.
7. **AUCUN poisson appât ou partie de poisson ne sont permis** pour la pêche dans la zone 26.
8. Toujours ramener vos déchets ou autres rebuts et garder le lac propre comme il l'était à votre arrivée sur votre lieu de pêche.
9. **Quotas :** - omble de fontaine (truite mouchetée) : 10 par permis - perchaude : 50 par permis



Prenez note que ces quelques règles ne sont qu'à titre d'information et ne remplacent pas les textes de loi. N'hésitez surtout pas à communiquer avec un agent de protection de la faune de La Tuque au 819-523-5556 si vous avez besoin d'informations supplémentaires. Il leur fera toujours plaisir de vous renseigner.

Conduite d'un véhicule hors route

PERMIS DE CONDUIRE OBLIGATOIRE (SOURCE : SAAQ, 10 SEPTEMBRE 2021)
(motoneige, quad (motoquad, autoquad), motocyclette tout-terrain)

À partir du moment où vous voulez conduire un véhicule hors route sur les chemins publics, les sentiers et en tout autre lieu de circulation non visé par le *Code de la sécurité routière*, vous devez avoir (en tout temps) un permis de conduire ou un permis probatoire valide de n'importe quelle classe. Vous pouvez aussi être titulaire d'un permis d'apprenti conducteur valide et respecter les conditions qui s'y rattachent.

Aussi, ce qui continue de s'appliquer : **CONDITIONS ET RESTRICTIONS LIÉES À L'ÂGE DU CONDUCTEUR**

- Peu importe le lieu de circulation, vous devez être âgé d'au moins 16 ans.
- Si vous avez 16 ou 17 ans, il est obligatoire d'avoir un **certificat de formation**.
- Si vous voulez conduire un autoquad, vous devez être âgé d'au moins 18 ans.

Si vous transportez un passager avec un motoquad modifié par l'ajout d'un siège d'appoint, vous devez être âgé d'au moins 18 ans.

FACULTÉS AFFAIBLIES

Conduire un véhicule tout-terrain avec les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue ou les médicaments est interdit. En effet, le *Code criminel* s'applique également pour la conduite des véhicules hors route.

En cas d'infraction au *Code de la sécurité routière*, sur les chemins publics, les sentiers et en tout autre lieu non visé par ce code, les sanctions sont les mêmes que celles qui s'appliquent pour le conducteur de n'importe quel autre véhicule routier.

Offre d'emploi

Note : Dans Le Tour du Lac du mois de janvier 2022, nous vous annonçons l'engagement d'un nouvel inspecteur municipal. Or, celui-ci ne pourra être en poste tel qu'annoncé. Voilà pourquoi nous affichons cette offre d'emploi.



La Municipalité de Lac-Édouard donne avis qu'elle sollicite des candidatures pour combler un poste d'inspecteur / inspectrice municipal.e à la Municipalité de Lac-Édouard.

Lieu de travail : 195, rue Principale, Lac-Édouard.

Fonctions :

Sous la supervision de la direction générale, le ou la titulaire de ce poste aura comme tâches :

- Délivrance des permis;
- Accompagnement des citoyens dans la réalisation de leurs travaux;
- Inspection et suivi des travaux sur le terrain;
- Collaboration avec le département d'évaluation de Ville La Tuque;
- Traitement et classement des dossiers;
- Mise à jour des plans d'urbanisme et de zonage (projet ponctuel);
- Coordonner le CCU (comité consultatif d'urbanisme).



Exigences et qualités recherchées :

- Diplôme d'études secondaires (secondaire 5 complété) ou études collégiales;
- Bonne maîtrise de la langue française;
- Bonnes connaissances en informatique dont Word, Excel, PowerPoint;
- Sens des responsabilités, de l'initiative et de l'organisation;
- Bonne gestion des priorités;
- Débrouillardise;
- Autonomie.

Statut d'emploi :

Permanent, 24 à 30 heures/semaine, 4 ou 5 jours/semaine Période de probation de 6 mois

Entrée en fonction : le plus tôt possible

Traitement : selon expérience, traitement concurrentiel

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 25 février 2022 à 12 h par courriel à l'adresse : melanie.dagenais@lacedouard.ca

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec madame Mélanie Dagenais, directrice générale au 819-680-0779.

.....

Neige dans la rue ou dans les chemins forestiers



INTERDICTION DE POUSSER DE LA NEIGE DANS LA RUE ET DANS LES CHEMINS FORESTIERS



L.R.Q., chapitre C-24.2 CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Interdiction

498. Nul ne peut jeter, déposer, lancer, ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public.

Infraction et peine

507. Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une **amende de 60 \$ à 100 \$.**

Définition

« **Chemin public** » : la surface de terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes, **et sur une partie de laquelle sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers** et, le cas échéant, une ou plusieurs voies cyclables, à l'exception:

- 1° des chemins soumis à l'administration du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou entretenus par eux;
- 2° des chemins en construction ou en réfection, mais seulement à l'égard des véhicules affectés à cette construction ou réfection;
- 3° des chemins que le gouvernement détermine, en vertu de l'article 5.2, comme étant exclus de l'application du présent code.



Agente de développement rural

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Lac-Édouard a, à son service, une agente de développement rural et ce, grâce à une subvention du SDÉF puisée dans le Fonds des Régions et de la Ruralité (FRR), volet 2.

Notre agente, madame Nancy Hudon, a pour mandat d'animer, de mobiliser et de fournir une aide technique aux organismes et aux entrepreneurs de notre communauté. Elle saura vous guider vers le Service de développement économique et forestier (SDÉF) ou Accès Entreprise Québec.

Si vous avez un projet, n'hésitez pas à la contacter au 819-653-2438 ou à nancy.hudon@lacedouard.ca



Publicité : Mousti-zz-Abo Inc.

La Tuque, le 15 février 2022



Chers résidents et résidentes du Lac-Édouard,

Vous habitez une merveilleuse région, un territoire vaste et magnifique, en pleine nature, de quoi nous rendre vraiment tous jaloux.

Si je vous écris en cette période hivernale c'est pour attirer votre attention sur une solution qui pourrait bien rendre votre vie quotidienne encore plus agréable qu'elle ne l'est actuellement.

*Je me présente, mon nom est Réjean Pinel et je demeure à La Tuque. Depuis six ans déjà, Jonathan Muir (natif du Lac Édouard et que vous connaissez sans doute) et moi sommes les représentants autorisés de **Mousti-zz-Abo Inc.** pour l'agglomération de La Tuque.*

Mousti-zz-abo Inc. est un manufacturier québécois qui fabrique des « Abris contre les moustiques » et des « Solariums 3 saisons » depuis plus de 33 ans et, l'été dernier, la Municipalité du Lac-Édouard a aménagé deux de nos solariums 3 saisons au Parc Municipal, **fièrement identifiés depuis** comme les **Pavillons « Rollande Lecours » et « Larry Bernier ».**

Aujourd'hui, notre but est simplement d'informer adéquatement tous les propriétaires de maisons au Lac-Édouard qui désirent en connaître davantage sur nos produits. Évidemment, on ne vend pas et on n'installe pas de solarium durant l'hiver, mais nos clients, eux, commencent généralement à y penser durant cette période plus propice à la réflexion et à la planification.

Alors, pour alimenter celles-ci et mieux visualiser un projet excitant chez-vous, nous vous proposons de visiter notre site Web au : **Mousti-zz-Abo à La Tuque et ses environs...**

ou encore

*celui du manufacturier lui-même au : **Mousti-zz-Abo- L'une des meilleures entreprises...***

Par la suite, si vous envisagez de couvrir votre balcon avec « un moustiquaire » ou « un solarium 3 saisons » au cours de l'été qui vient, je vous invite alors à me rejoindre **chez Mousti-zz-Abo à La Tuque** au **(819) 709-4589** pour fixer **une rencontre purement exploratoire** avec vous, **directement à votre résidence et nous permettre ainsi de vous soumettre « une estimation gratuite »** de votre projet et amorcer votre démarche en toute douceur.

Au plaisir de vous rencontrer très bientôt!

Réjean Pinel

Représentant



Zec Kiskissink : poste à combler

Préposé(e) à l'accueil Lac Édouard

Description du poste:

- Recevoir et enregistrer les clients
- Tenir le registre des réservations
- Enregistrer les captures
- Saisonnier (mai à octobre)

Horaire :

- Temps partiel (12 à 24 hrs/ semaine)
- Saisonnier (Mai à octobre)

Date d'entrée en fonction :

- Mai 2022



Qualités recherchées:

- Connaissance de base en informatique
- Entregent
- Habilité à travailler en équipe
- Être autonome, responsable et débrouillard(e)



Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae par courriel à l'adresse suivante : zeckiskissink.vp@reseauzec.com

À l'attention de Denys Loiselle (418)285-9424



Denys Loiselle

Vice-président Zec Kiskissink
 Directeur secteur Bostonnais Zec Kiskissink
 Responsable Accueils Lac Écarté & Lac Édouard
 Tel. : (418) 285-9424
Zeckiskissink.vp@reseauzec.com



Petites annonces

Offre d'emploi

Opérateur de station météo (remplaçant).
 Horaire de travail : Tous les mardis matins.
 La personne doit posséder un véhicule.
 Informations sur demande,
 Jean : 819-653-2506

Appartement à louer

2 ½, meublé, chauffé, éclairé, eau chaude fournie,
 ainsi que laveuse / sècheuse.
 Devrait être disponible vers la mi-février...
 Informations sur demande,
 Jean : 819-653-2506

Fermeture préventive du pont des Piles

À titre d'information, voici une partie du communiqué de presse émis par le ministère des Transports en lien avec ce sujet.

Shawinigan, le 3 février 2022 Le ministère des Transports informe les usagers de la route et ses partenaires qu'il doit procéder à la fermeture complète du pont des Piles, situé sur la route 155, à Shawinigan. Cette fermeture préventive est en vigueur à compter d'aujourd'hui et le demeurera jusqu'à ce que des travaux de renforcement du tablier de la structure soient réalisés.

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, a confirmé cette décision en compagnie de la députée de Laviolette–Saint-Maurice, Mme Marie-Louise Tardif, lors d'un point de presse.

Cause de la fermeture

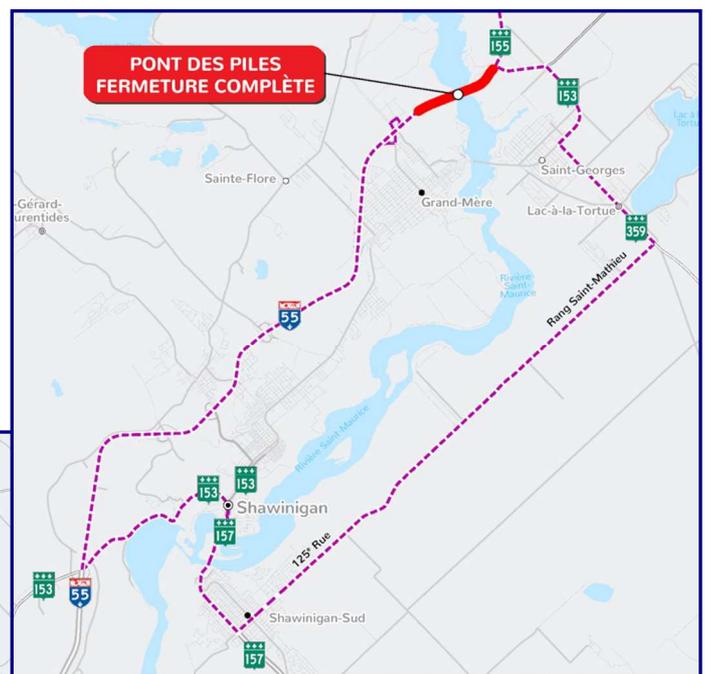
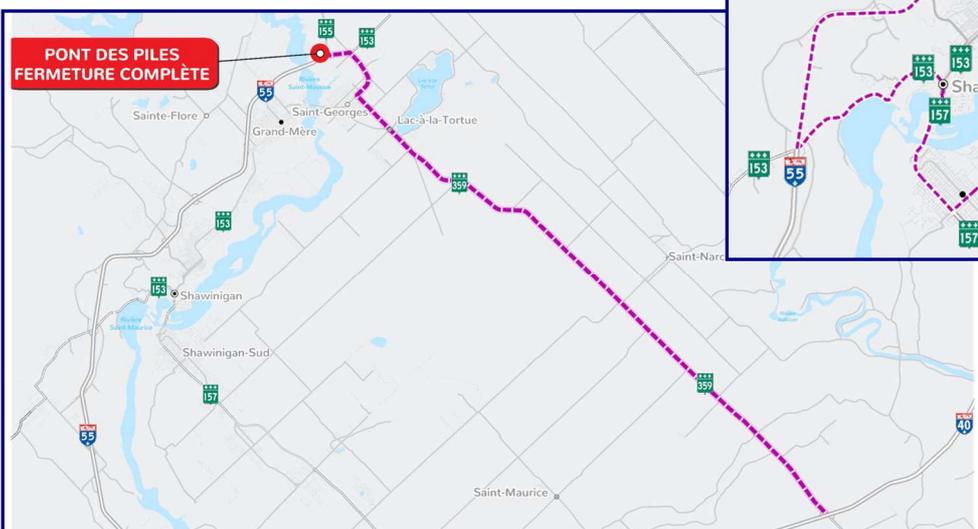
L'analyse des données récentes démontre un état de dégradation du tablier du pont plus important et rapide que ce qui était anticipé. Tous les scénarios ont été envisagés pour éviter la fermeture. Malheureusement, la fermeture préventive complète représente la seule option permettant d'assurer la sécurité des usagers de la route.

Le Ministère est conscient des répercussions importantes de cette fermeture pour la région de la Mauricie et déploie tous les efforts pour entreprendre les travaux de renforcement le plus rapidement possible. La priorité est également accordée au projet de reconstruction du pont. Ce projet est en préparation et le début des travaux est prévu au cours des deux prochaines années.

Voies de détour

Deux chemins de détour sont mis en place en fonction de l'itinéraire des usagers :

- pour la circulation locale : l'autoroute 55, les routes 153 et 157, la 125^e Rue, le rang Saint-Mathieu, et les routes 359 et 153;
- pour la circulation en transit : les routes 153 et 359, puis l'autoroute 40.



Source :

Ministère
des Transports
Québec

Des nouvelles de votre Coop

Nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle gérante de notre Coop. Nouvelle résidente permanente de Lac-Édouard, madame Linda Gauthier est entrée en poste le 24 janvier 2022. Personne dynamique, créative, communicatrice, ayant le sens du service et riche d'une bonne expérience dans le commerce de détail, madame Gauthier saura mener à terme les orientations et les objectifs du Conseil d'administration. Son leadership sera un atout majeur pour motiver nos employées et instaurer un climat où chaque personne se sentira appréciée au Magasin général.

Nous souhaitons tout le succès possible à madame Linda.



MAGASIN GÉNÉRAL



L'année 2022 commence très bien pour notre magasin général. En effet, les ventes du mois de janvier 2022 affichent une augmentation de 28 % par rapport aux ventes de janvier 2021. Il faut dire qu'en janvier, février et mars 2021, les motoneigistes n'étaient pas au rendez-vous.

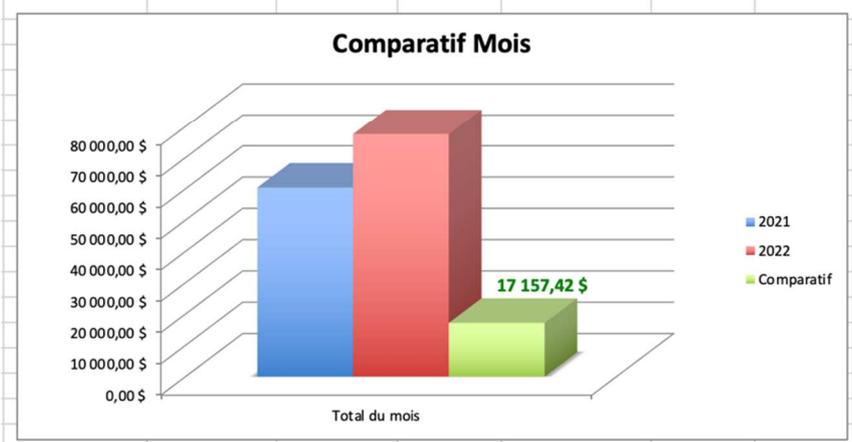
Voici d'ailleurs un portrait de nos **mois de janvier** depuis l'ouverture de notre Magasin général :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
40 060 \$	39 579 \$	42 340 \$	56 031 \$	63 298 \$	60 719 \$	85 407 \$

Comparatif Ventes Nettes COOP Janvier 2022

Total du mois		Comparatif	
2021	2022		
60 400,09 \$	77 557,51 \$	17 157,42 \$	28,41%

2021	2022
60 400 \$	77 557 \$



Proximité, service exceptionnel, accueil chaleureux, grande variété de produits, voilà une formule gagnante !

Merci à tous les employés et à tous les bénévoles pour votre grand dévouement !

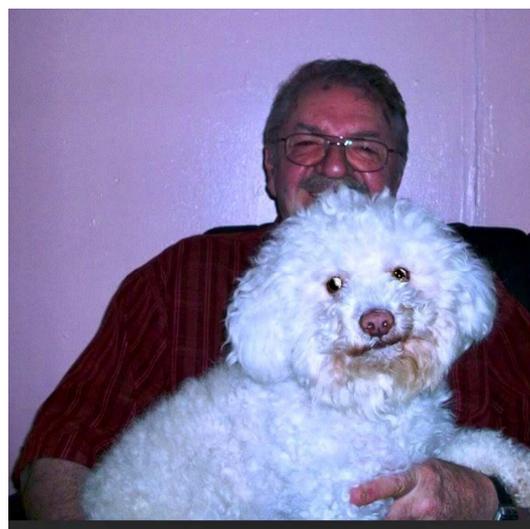
**Continuons d'encourager notre COOP !
Achetez chez nous !**

Condoléances

Décès de monsieur Germain Cloutier

Le 13 janvier dernier, monsieur Germain Cloutier nous a quittés. Résidant de Lac-Édouard depuis de nombreuses années, il était l'époux de feu madame Gaétane Boivin.

Nous désirons offrir nos plus sincères condoléances à son fils, Mario ainsi qu'aux autres membres de la famille. Nos pensées et nos prières vous accompagnent.



Décès de monsieur Henry Grimard

Le 3 février dernier, monsieur Henry Grimard est décédé suite à une longue maladie.

Nous offrons à sa conjointe, madame Louise Pouliot, laquelle l'a soutenu tout au long de sa maladie, nos sincères condoléances.

Nos vœux sont adressés également à tous les membres de sa famille.



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page :

Larry Bernier
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours@icloud.com

Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal le ou avant le premier mardi du mois.

La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs jours de travail. Vous comprendrez qu'il nous est impossible de publier des articles à la dernière minute.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par courriel.

Nous vous remercions de votre collaboration,
Rollande Lecours et Larry Bernier
Téléphone : (819) 653-2155.
Courriel : bernier.lecours@icloud.com

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et greffière-trésorière
(819) 680-0779 / Courriel : infos@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Inspecteur municipal
(819) 653-2138 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

DÉVELOPPEMENT RURAL

Madame Nancy Hudon, agente rurale
(819) 653-2438 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jean-François Lessard
Responsable des eaux usées et eau potable
(819) 653-2238 / courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

Le mardi 8 mars 2022 à 17 h

Séance à huis clos

Formulez vos questions par courriel à : infos@lacedouard.ca

Si vous désirez recevoir mensuellement des nouvelles de Lac-Édouard (p-v des assemblées municipales, journal mensuel « Le Tour du Lac », Avis publics, etc.), inscrivez-vous à notre INFOLETTRE et à ALERTES MUNICIPALES sur le site Web de la municipalité (www.lacedouard.ca), au bas de la page d'accueil.



À gauche, cliquez
sur S'INSCRIRE
(zone bleue).

Fournissez les informations
demandées et cliquez sur
S'INSCRIRE.



À droite, cliquez sur :
JE M'INSCRIS
(zone orangée).

À gauche, cliquez sur :
Inscrivez-vous gratuitement.
Fournissez les informations de-
mandées. et cliquez sur M'INS-
CRIRE